

Communiqué de presse

Nouméa, le 24 mars 2020,

La pandémie du Covid-19 a touché la Nouvelle-Calédonie le 18 mars dernier et a conduit notre territoire et l'Etat à prendre, puis à renforcer les mesures sanitaires indispensables destinées à préserver la santé de notre population. Cette crise sanitaire a nécessairement de fortes répercussions sur la santé de notre économie.

La profession bancaire réaffirme son engagement plein et entier pour participer à l'accompagnement de leurs clients particuliers, professionnels, entrepreneurs et entreprises pour traverser la crise du coronavirus.

De façon concrète, plusieurs mesures, articulées avec les dispositifs exceptionnels du Territoire, ont été décidées par les établissements bancaires :

- Pour les clients entreprises et professionnels, les établissements membres de la FBF NC étudieront au cas par cas, sur demande de leurs clients, le report jusqu'à 6 mois des échéances de crédits amortissables. Les reports accordés se feront sans frais de dossier.
- Par ailleurs, la FBF NC travaille à des nouvelles solutions de crédits avec garanties publiques ; ces solutions de financements devront être adossées à des outils de garantie en cours d'examen par les pouvoirs publics.
- Bpifrance se mobilise et propose le prêt ATOUT qui est un prêt de trésorerie complémentaire aux dispositifs bancaires. Les réseaux bancaires assureront l'interface entre les entreprises et Bpifrance pour la commercialisation de ce prêt.
- S'agissant des particuliers les plus touchés par les impacts de la crise sanitaire et qui ne seraient pas couverts par les mécanismes de solidarité, les banques étudieront avec leurs clients, sur demande de leur part, le report des échéances de leurs crédits habitat, pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois. Les reports accordés se feront sans frais de dossier.

L'Etat, par l'intermédiaire de l'IEOM, s'inscrit résolument dans une logique de partenaire actif de ces mesures de soutien à l'économie. Ainsi l'IEOM a dès cette semaine lancé par anticipation la deuxième tranche de la ligne de financement de 25 Mds de F CFP mise à disposition des établissements de crédit de la zone monétaire du Franc Pacifique. Le taux a été abaissé et le montant déplafonné afin de renforcer la capacité des établissements de crédit à accompagner les besoins de l'économie. L'IEOM travaille d'ors et déjà, à la recherche de mesures

complémentaires visant à assurer la liquidité de la place et à répondre aux besoins des banques calédoniennes. Il a par ailleurs pris les dispositions nécessaires pour garantir la mise en circulation des pièces et billets et assurer les flux interbancaires sur la place en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, les réseaux bancaires et postaux resteront disponibles pour assurer un service de proximité à l'ensemble de la population de la Nouvelle-Calédonie.

De manière pratique, afin de répondre au mieux à leur mission de services essentiels, les banques calédoniennes et l'OPT-NC recommandent à leurs clients de limiter le plus possible leurs déplacements en agence. Les clients sont invités à privilégier les contacts avec leur conseiller par téléphone ou via les plateformes dédiées. Au quotidien, l'ensemble des opérations bancaires peuvent être accomplies à distance ou via les automates. Pour les paiements, les banques calédoniennes et l'OPT-NC recommandent l'usage de la carte bancaire, et le « sans contact ».

Contacts presse FBF locale

M.Cédric Glorieux (Président du Comité des banques de Nouvelle-Calédonie de la FBF) :
25 57 26

cedric.glorieux@bnc.nc